

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

White Armor® Granules

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit	White Armor® Granules
Désignation chimique	Calcined Kaolin Clay
n°CAS	92704-41-1 14808-60-7
N° EINECS	296-473-8 238-878-4
Code du produit.	Non applicable
Identificateur de formule unique (IFU)	Non applicable
Forme nano	Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Granulés - matériaux de construction
Usages déconseillés	Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	U.S. Silica Company 24275 Katy Freeway, Suite 600 Katy, TX 77494 U.S.A.
Téléphone	+1-844-468-7263
Fax	+1-281-394-9017
Importateur	EP Minerals Europe GmbH & Co, KG Rehrhofer Weg 115 D-29633, Munster, Germany
Téléphone	+49 51 92 98970
Fax	+49-51 92 989715
E-mail (personne compétente)	EPME@epminerals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	Europe: +49 51 92 98970 USA: +1-844-468-7263 + 33 (0)1 45 42 59 59	08:00– 17:00 CET 08:00– 17:00 CST Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine
Langues parlées	Anglais, Français, Allemand	

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom du Produit	White Armor® Granules
Contient:	Calcined Kaolin Clay (< 1% Crystalline Silica – Quartz (Poussière Respirable))

Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué
--------------------------	----------------

Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué
----------------------------	----------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

White Armor® Granules

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Mention(s) de Danger	Aucun attribué
Mention(s) de mise en garde	Aucun attribué
Information supplémentaire	Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce produit contient de la quartz (fraction fine) à: <1%
Selon le type de manipulation et d'utilisation (broyage ou séchage par exemple), des particules de silice cristalline fraction fine peuvent être produites. Une inhalation prolongée et/ou en grande quantité de poussière de silice cristalline fraction fine peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline doit être surveillée et contrôlée.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

SUBSTANCE	n°CAS	N°CE	%W/W
Calcined Kaolin Clay	92704-41-1	296-473-8	95-100
Quartz (Poussière Respirable), <1% de silice cristalline (fraction fine) par calcul SWeRF	14808-60-7	238-878-4	<1

Cette substance n'est pas enregistrée au titre de REACH, car elle est soit exemptée d'enregistrement en vertu de l'annexe V, soit inférieure au seuil de 1 tonne par an.

3.2 Mélanges - Non applicable

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Les installations de lavage des yeux doivent être installées, si possible, à proximité du lieu de travail.

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

contact avec les yeux

Dans un premier temps rincer abondamment pendant plusieurs minutes (en enlevant les lentilles de contact si possible) puis consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grande quantité. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fraction peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

White Armor® Granules

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Irritation mécanique de la peau et des yeux.
Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **Moyen d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés
- Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
- Moyens d'extinction inappropriés
- Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- Le produit n'est pas classé comme inflammable, mais il brûlera au contact de flammes ou lors d'une exposition à hautes températures. (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone). Non Explosif
- 5.3 **Conseils aux pompiers**
- Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Éliminer les sources d'ignition. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Pour autant que cela ne soit pas dangereux, isoler la source de la fuite. Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone de déversement avec de l'eau. Attention: le produit humide sera glissant
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
- Voir Rubrique: 8,13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
température de stockage
- Conserver le récipient bien fermé. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.
- Matières incompatibles
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Entreposer à la température ambiante. 4 – 26°C
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts, fluorine, chlore trifluorure, oxygène difluorure et hydrofluorure d'acide.
- Voir Rubrique: 1.2

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 **Limites d'exposition sur le lieu de travail**
- Non fixé
- 8.1.2 **valeur limite biologique**

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0




White Armor® Granules

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Quartz	14808-60-7	-	0,1a	-	43866	-	25	232	1997
--------	------------	---	------	---	-------	---	----	-----	------

Source :

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé
8.2	Contrôle de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Éviter la production de poussières.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre éclaboussures de liquides.
		
	Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques pour les opérations fréquentes ou prolongées, répondant à la norme EN374 avec un test d'étanchéité acceptable. Les gants contaminés doivent être soigneusement rincés à l'eau avant toute réutilisation.
		
	Protection respiratoire	Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque (DIN EN 140). Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type P peut être approprié.
		
	Risques thermiques	Non applicable
8.2.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	État physique	Solide Granulés
	Couleur	Blanc
	Odeur	Presque inodore
	Point de fusion/point de congélation	~3090°F/1700°C
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	4046°F/2230°C
	Inflammabilité	Ininflammable
	Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée disponible - solide
	Point éclair	Aucune donnée disponible - solide
	Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible - solide
	Température de décomposition	Aucune donnée disponible
	pH	6-8
	Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible - solide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Solubilité	<1% dans l'eau Soluble dans: Hydrofluoric acid
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible - solide
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible
9.2 Autres informations	Aucune donnée disponible

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Non attribué. Le produit n'est pas classé comme inflammable, mais il brûlera au contact de flammes ou lors d'une exposition à hautes températures.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe. Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts, fluorine, chlore trifluorure, oxygène difluorure et hydrofluorure d'hydrogène.
10.5 Matières incompatibles	Réagit violemment avec - fluorine, chlore trifluorure, oxygène difluorure and hydrofluorure d'hydrogène. Peut provoquer un incendie.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Réagit avec - Hydrofluoric Acid Corrosif/gaz toxique peut se former: silicium tétrafluorure. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - Inhalation	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LC50 >5 mg/l (Dust/Mist) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

En 1997, le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée provenant de sources professionnelles pouvait provoquer le cancer du poumon chez l'homme (cancérogène de catégorie 1 chez l'homme). Toutefois, il a été souligné que toutes les circonstances industrielles ou tous les types de silice cristalline ne devaient être incriminés. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes des produits chimiques pour les humains, silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En 2009, dans les Monographies de la série 100, le CIRC a confirmé la classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012). En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet de l'inhalation de la poussière de silice cristalline sur l'homme est la silicose. « Il existe suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon est accru chez les personnes souffrant de silicose (et apparemment, pas chez les employés qui ne sont pas affectés par une silicose mais exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). De ce fait, la prévention contre la silicose permettra également de réduire le risque de cancer... (CSLEP SUM Doc 94-final, juin 2003). Il existe donc de nombreuses preuves corroborant le fait que l'augmentation du risque de cancer serait limitée aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose devrait être assurée par le respect des limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes et par la mise en œuvre des mesures de gestion des risques supplémentaires si nécessaire (voir en section 16 ci-dessous).

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Estimé LC50 (Mélange): >100 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol. Partiellement soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Rien de connu.

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/OACI
14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

14.4	Groupe d'emballage	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
14.8	Indications diverses			

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement			
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et limites d'utilisation Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] À observer:	Sans restriction Non applicable		La substance/le mélange ne contient pas de composés organiques très volatiles au sens de la Directive 2010/75/UE. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
15.1.2	Directives nationales Allemagne		Classe de danger pour l'eau sans danger pour l'eau (nwg)	
15.2	Évaluation de la sécurité chimique		Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.	

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: - Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.

Les sections indiquées comme suit ont été révisées:

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)
Enregistrement(s) ECHA pré-existant Calcined Kaolin Clay (CAS No. 92704-41-1); Quartz (CAS No, 14808-60-7)

Conseils en matière de formation :

Les travailleurs doivent être tenus informés de la présence de silice cristalline et ils doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation de ce produit conformément à la réglementation applicable. Un accord de dialogue social multisectoriel concernant la protection de la santé des travailleurs par des bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation de la silice cristalline et des produits en contenant a été signé le 25 Avril 2006. Cet accord autonome, qui reçoit un soutien financier de la Commission européenne, est basé sur un guide des bonnes pratiques. Cet accord est entré en vigueur le 25 Octobre 2006 et a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes, y compris le Guide des Bonnes Pratiques, est disponible sur <http://www.nepsi.eu> et propose des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits contenant de la silice cristalline fraction fine. Les références bibliographiques sont disponibles sur demande auprès d'EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

LÉGENDE

ADR	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
IATA	IATA : Association internationale du transport aérien
ICAO	OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition: 09/06/2023
Date de la Première Édition: 09/06/2023
Version 2.0

White Armor® Granules

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

IMDG	IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
SWeRF	Fraction fine mesurée
vPvB	vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. EP Minerals Europe GmbH & Co, ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. EP Minerals Europe GmbH & Co, n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

il n'existe pas de scénarios d'exposition pour substance dans cette préparation.